



Lausanne, le 8 janvier 2003

LETTRE D'INFORMATION URGENTE N°2/2003

Programme antidopage hors compétition 2002-2003 entre la Fédération Internationale d'Escrime et l'Agence Mondiale Antidopage (AMA)

Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la FIE a signé une convention avec l'AMA pour que les contrôles antidopage hors compétition soient effectués en collaboration avec l'AMA.

En accord avec les règles et procédures établies par l'AMA, la coordination des informations et l'administration des contrôles antidopage seront gérées par l'intermédiaire du siège administratif de la Fédération Internationale d'Escrime.

Dans notre règlement, les règles qui concernent les tests hors compétition figurent à l'article t.129 du Règlement de la FIE.

Chaque fédération nationale devra fournir les informations demandées sur les déplacements des athlètes de son équipe nationale / des athlètes de haut niveau / champions du monde en titre / vainqueurs ou participants de coupes du monde.

- **Informations sur l'équipe nationale/Programmes annuels d'entraînement**
D'ici au [date avant le début de la saison de compétitions], il est demandé à chaque fédération nationale de compléter et de retourner les listes ci-jointes (annexes A & B) au DFSC – AMA Centre de coordination des tests par fax au +61 2 62 06 02 01 ou par e-mail DFSC@asda.org.au. Tous les détails, y inclus les adresses privées complètes et numéros de téléphone, sont requis pour tous les membres de l'équipe.

➤ **Informations sur les camps d'entraînement / Déplacements durant la période des compétitions**

Deux (2) semaines avant les camps d'entraînement des équipes nationales (Coupes du monde, Championnats du monde, équipe et junior), il est demandé de compléter et de retourner un formulaire (annexe C ou invitation de l'équipe) avec tous les détails nécessaires en ce qui concerne le camp d'entraînement par fax ou e-mail (DFSC - AMA Centre de coordination des tests, fax: +61 2 62 06 02 01 – e-mail: DFSC@asda.org.au). Tout changement de location ou de programme doit également être communiqué. Merci de prendre note que cela inclut également les programmes de l'équipe durant la saison de compétitions.

➤ **Personne(s) de contact à la fédération nationale**

Une personne responsable pour chaque fédération nationale doit être nommée. Celle-ci pourra être contactée pour toute question concernant les contrôles du dopage ou les programmes d'entraînement. Son nom doit être inclus dans le formulaire A (Informations équipe nationale) et dans le formulaire C (feuilles d'informations sur les camps d'entraînement).

Vous pouvez également envoyer les informations requises en utilisant d'autres formulaires similaires, comme ceux fournis par l'agence nationale antidopage, le ministère des sports, etc. Néanmoins, dans tous les cas, il est nécessaire de fournir les trois niveaux d'information décrits ci-dessus. Dans la mesure du possible, veuillez envoyer les informations ci-dessus par e-mail.

Le non-renvoi ou les retards répétés à soumettre les informations nécessaires seront signalés à l'AMA et pourront entraîner des sanctions contre vos athlètes et votre fédération.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question que vous pourriez avoir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes très cordiales salutations.

René Roch
Président

Pour information:

- Comité exécutif de la FIE
- Commission médicale de la FIE
- Agence Mondiale Antidopage